



**PROTOCOLE D'ACCORD
ENTRE L'UNIVERSITÉ DE FRANCHE-COMTE
ET L'UNIVERSITE DE TECHNOLOGIE DE BELFORT-MONTBELIARD
PORTANT CONSTITUTION DU POLE UNIVERSITAIRE
DE L'AIRE URBAINE BELFORT-MONTBELIARD**

L'énergie et le transport : deux secteurs structurants et indissociables.....	3
Le projet Écocampus au cœur de l'accord	4
Le transport, les mobilités et la plateforme Mobilitech	6
Les autres secteurs d'activité.....	6

POSITIONNEMENT STRATEGIQUE ET DE DEVELOPPEMENT

Dans un contexte de fusion des régions Bourgogne et Franche-Comté et de création de la Communauté d'Universités et Etablissements (COMUE) UBFC, l'Université de Franche-Comté (UFC) et l'Université de Technologie Belfort-Montbéliard(UTBM) expriment leur volonté de constituer ensemble un pôle universitaire dans le Nord Franche-Comté. Ce pôle doit s'inscrire dans la dynamique d'Université Bourgogne Franche-Comté. En conséquence, le pôle universitaire de l'Aire Urbaine Belfort-Montbéliard saisira les instances d'UBFC dès leur installation pour engager une démarche visant à sa reconnaissance. Le principe d'une COMUE multi-sites nécessite d'en définir les contours, les spécificités et les modalités de gestion et de fonctionnement. Les deux établissements s'engagent à en défendre les principes au sein de la COMUE, de l'État, des collectivités territoriales et des partenaires industriels.

Les caractéristiques territoriales du Nord Franche Comté valident le projet de constitution d'un pôle universitaire à part entière :

- un bassin de population important (plus de 300 000 habitants) ;
- l'existence de grands groupes industriels de taille mondiale (PSA, Alstom et General Electric, Faurecia) ainsi que de nombreuses PME-PMI dans les filières du transport, de la mobilité et de l'énergie, qui font du Nord Franche Comté l'un des territoires les plus industrialisés de France ;
- la présence de plus de 6000 étudiants au sein d'établissements d'enseignement supérieur et de recherche, au premier rang desquels l'UTBM et l'UFC (IUT, UFR STGI, l'Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education) ainsi que l'ESTA (Ecole Supérieure de Technologie et des Affaires), et l'IFSI (Institut de Formation aux Soins Infirmiers) ;
- une solide tradition de partenariat université/industrie.

Les grands groupes industriels mondiaux de l'énergie (Alstom/GE) et du transport (PSA) vivent une période de mutation (fusion, modification de capital et de gouvernance) dans un contexte de ralentissement économique d'une part et d'émergence de nouvelles concurrences internationales d'autre part, qui imposent à ces grands groupes d'imaginer et de constituer des écosystèmes adaptés pour favoriser leur maintien et leur développement.

L'UFC et l'UTBM souhaitent contribuer à la constitution du pôle universitaire en lui donnant la lisibilité et la visibilité nécessaire à son affirmation et à son développement par un accord cadre, objet du présent protocole.

Deux secteurs principaux fondent la spécificité et la force de ce pôle universitaire : l'énergie et le transport-mobilités. Ils constituent à la fois l'identité du territoire et du pôle universitaire. Le secteur informatique/numérique/sciences et technologies de l'information et de la communication est également identifié comme un secteur fort et particulièrement important dans le soutien à l'énergie et aux mobilités.

Outre le positionnement stratégique présenté ci-dessus, cet accord-cadre porte sur 4 axes :

- la recherche ;
- la formation ;
- les investissements et les implantations bâtementaires ;
- la vie étudiante et les services offerts à la communauté.

LA RECHERCHE

L'énergie et le transport : deux secteurs structurants et indissociables

S'il est acquis pour tous les acteurs que l'énergie et le transport/mobilités caractérisent le bassin du NFC, les partenaires considèrent que ces deux secteurs thématiques ne peuvent pas être traités indépendamment l'un de l'autre mais doivent, au contraire, être pensés ensemble. En effet, si les deux thématiques ne sont pas confondues et ont des objets propres qu'elles doivent maintenir, elles s'associent étroitement pour nombre d'objectifs communs, comme le montre les nombreuses activités scientifiques, pédagogiques et industrielles qui lient les deux secteurs.

En conséquence, l'UFC et l'UTBM, désignées ci-après « les Parties », décident de faire converger leurs politiques pédagogiques et scientifiques dans le Nord Franche Comté, de les orienter ensemble et d'associer les membres de la COMUE UBFC qui en exprimeront le souhait. Deux projets de plateforme scientifique sont reconnus dans le CPER 2015-2020 au Nord Franche-Comté, l'une sur la thématique transport-mobilité, dite Mobilitech, l'autre sur la

